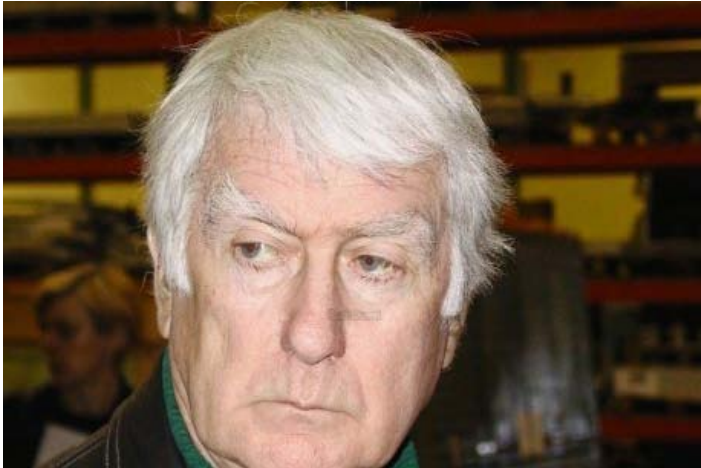


## La Ville perd au tribunal face aux Témoins de Jéhovah

Le maire Charles Vérité ne voulait pas louer une salle municipale, en vertu de la laïcité républicaine. Le juge lui oppose la liberté de réunion.



Pour Charles Vérité, cette décision est une « atteinte aux principes de la laïcité républicaine ». PHOTO ARCHIVES SO

Le débat sur la laïcité a bien lieu à Langon. Pourtant le premier édile, le socialiste Charles Vérité, n'est pas du genre à se plier à des figures qui seraient imposées par le gouvernement. Si le débat a lieu en Sud-Gironde, s'il a animé la séance du Conseil municipal lundi soir, c'est en raison de la condamnation de la Ville de Langon devant le juge des référés du tribunal administratif de Bordeaux. La requête a été portée par l'association locale pour le culte des Témoins de Jéhovah.

Elle demandait, et elle a obtenu, que le juge oblige la commune de Langon à lui louer, le 17 avril, la salle municipale Claude-Nougaro. La Ville de Langon devra également verser 1 000 euros à l'association.

Pour Charles Vérité, cette décision en date du 28 mars est une « atteinte aux principes de la laïcité républicaine ». Pour le juge, la position du maire de Langon constituait en revanche une atteinte grave à la liberté de réunion. « C'est sur ce point que notre avocat a insisté », racontait hier soir Pascal Sinner, le président de l'association des Témoins de Jéhovah.

Deux courriers de la Ville

Située route de Roaillan à Langon, la « salle du royaume » accueille deux cérémonies par semaine. Une centaine de personnes y

participe. Le rassemblement du Mémorial de la mort du Christ, qui doit être célébré le 17 avril, attire beaucoup plus de monde. « L'an passé, nous étions 183, à la limite de notre capacité d'accueil », indique le président de l'association.

C'est dans ce sens que la location de la salle Claude-Nougaro avait été demandée en son nom par Pascal Sinner. Celui-ci montrait hier soir un courrier de Charles Vérité daté du 2 novembre, mentionnant une réponse favorable de la Ville de Langon. Apprenant par la suite qu'il s'agissait d'une réunion des Témoins de Jéhovah, le maire a adressé un nouveau courrier, de refus cette fois-ci, le 16 mars. « Nous avons cherché d'autres salles, mais sans en trouver de libres, avant de lancer la procédure », assure Pascal Sinner.

#### Projet de manifestation

« Je savais que c'était illégal. J'ai essayé de faire respecter la laïcité mais elle n'existe plus », détaille Charles Vérité. « Ou nous sommes dans une société républicaine ou nous n'y sommes plus. On est en train de périr sur la laïcité, alors qu'il est désastreux pour le législateur de ne pas avoir pu cerner ce problème d'une façon beaucoup plus précise. »

Dans la majorité municipale, Jacques Pomarel estime que ce dossier est « une provocation qui n'a pour objectif que de tester les capacités de réaction d'une société ». Électron libre au sein du conseil langonnais, Didier Sendrès propose d'organiser une manifestation le 17 avril : « Je rappelle que la mission parlementaire qui avait travaillé sur les sectes avait conclu que les Témoins de Jéhovah pouvaient être apparentés à une secte. » Dans l'opposition, Christophe Journu glissait quant à lui qu'un « banquet républicain » aurait pu « bloquer » la salle à cette date. En toute légalité, assure-t-il.